25me Année N 5558 — BUREAUX : RUE REPUBLIQUE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE REPUBLIQUE, 17 — Mardi 24 Juin 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, 24 JUIN 1879

BOURSE DE PARIS DU 23 JUIN

Cours à terme de 1 h. 10, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd
3 0[0 amortissable. . .	85 55 .[.	85 675 [.
Rente 3 0[0.	82 575 [.	82 625 [.
Rente 5 0[0.	116 80 .[.	116 925 [.
Italien 5 0[0.	81 60	81 65 .[.
Turc 5 0[0	11 90	12 10
Act. Nord d'Espagne .	000 00	307 25
Act. Gaz.	0000 00	1277 50
Act. B. de Paris P.-B.	830 00	830 00
Act. Mob. Français. .	555 00	557 50
Act. Lombards . . .	195 00	195 00
Act. Autrichiens. . .	610 00	610 00
Act. Mob. Espagnol. .	1250 00	1255 00
Act. Suez	000 00	755 00
Act. Banque Ottom. .	515 00	516 25
Oblig. Egypt. uni. . .	248 75	253 75
Act. Fon. France. . .	850 00	847 50
Florin d'Autriche . .	67 3/4	68 10
Act. Saragosse. . . .	000 00	365 00
Emp. Russe 1877. . .	91 7/8	92 00
Délégations Suez. . .	000 00	650 00
Florin Hongrois . . .	82 3/4	826 75
Espagne extérieur . .	» »	15 1/2
Consolidés	» »	97 0/0
Banque d'Escompte. .	000 00	000 00

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1[2, chez MM. A. Maire et H. Blum 176, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	23 JUIN	21 JUIN
3 0/0	82 40 .[.	82 50 .[.
3 0/0 amortissable . .	85 70 .[.	85 65 .[.
4 1/2 0/0.	112 00	111 95
Emprunts 5 0/0. . .	116 55 .[.	116 85 .[.

Service particulier	23 JUIN	21 JUIN
Act. Banque de France.	3140 00	3147 00
» Société générale. .	501 00	501 00
» Créd. f. de France.	846 00	847 00
» Chemin autrichien.	613 00	610 00
» Lyon.	1160 00	1155 00
» Est	725 00	723 00
» Ouest	780 00	776 00
» Nord.	1555 00	1557 00
» Midi	886 00	885 00
» Suez	755 00	755 00
» Péruvien . . .	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nou.)	513 00	516 00
Londres court. . . .	25 27 50	25 27 50
Créd. Mob. (act. nouv.)	557 00	557 00
Turc	12 00	11 95

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 23 juin.

Change sur Londres, 4,86 75; change sur Paris, 5,14 25; 100.

Café good fair, (la livre) 13 »[», 13 1[4.

Café good Cargoes, (la livre) 13 5[8, 13 7[8. Calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre. 23 juin.

BULLETIN DU JOUR

De qui parler si ce n'est de cette fin tragique que M. Gambetta a appelée « un gros événement ». Quant au fait en lui-même, il constitue une de ces circonstances exceptionnelles où la pitié privée devait l'emporter sur la passion politique : c'est ce qui a eu lieu, à de tristes exceptions près.

Etrange destinée que celle de l'impératrice Eugénie. Simple sujette de la reine d'Espagne, elle est soudainement montée au faite de la puissance, en s'asseyant à côté de Napoléon III sur l'un des premiers trônes d'Europe. Elle a vécu près de lui de longues années dans un vaste rayonnement de gloire.

Puis l'adversité est venue. Elle est tombée brusquement de ce même trône où elle était montée si inopinément, et des splendeurs d'une cour brillante où elle régnait par le double éclat du rang et de la beauté, elle est passée, en un jour d'obscurcissement, dans les douleurs d'un triste exil, qui ne devait pas avoir de fin.

Dans cet exil, elle a vu mourir l'empereur déchu. Il lui restait, de toutes ses grandeurs passées, un fils qui était sa consolation et son espérance. Ce fils est allé mourir loin d'elle. Il est mort en soldat, laissant un souvenir entouré d'un charme mélancolique d'une poésie chevaleresque. Tout semble n'être plus que fatalité pour elle, fatalité et désespoir.

La destinée de la race des Napoléon est encore plus bizarre. Le chef de cette race est mort à Sainte-Hélène, martyr de sa longue et dure captivité. Il y est mort prisonnier de l'Angleterre, qui s'était faite son bourreau. C'est à elle cependant que l'héritier de Napoléon Ier a demandé asile, lorsque vaincu par l'Allemagne, il est tombé du trône impérial, qu'il avait occupé pendant dix-huit ans.

Celui qui avait dû être Napoléon II, le seul fils que Napoléon Ier eût laissé, est mort jeune, sans avoir régné. Il s'est éteint obscurément à la cour d'Autriche Celui qui aspirait à être Napoléon IV meurt jeune aussi; il meurt étant au service de l'Angleterre, dans une embuscade, frappé par une bande de sauvages, comme s'il était écrit que cette Angleterre, dont il faisait sa patrie d'adoption dans l'exil, serait éternellement fatale à sa race.

La *République française* se fait d'étranges illusions; voici ce que nous lisons dans son numéro d'aujourd'hui :

« Il ne faut ni exagérer, ni amoindrir, les conséquences probables du tragique événement qui vient de s'accomplir au-delà de la Tugela. Il est pourtant indéniable que la désagrégation des éléments de résistance va se trouver précipitée, et ce point mérite d'être examiné.

» Dans très peu de mois, il ne pourra plus y avoir en France que des républicains et on le saura en Allemagne comme en Angleterre. Dans un avenir qui est presque le présent, la France retouvera son unité politique et avec elle son influence et sa force, parmi les dix millions d'électeurs, les uns seront des conservateurs, les autres des progressistes; il y aura des républicains tories, et il y aura des républicains whigs; cela n'est pas seulement inévitable, mais désirable. Ce qui était mauvais et ce qui va disparaître fatalement, ce sont des partis hostiles au principe même et à la forme du gouvernement national. »

Il y a cinq ou six mois, cette perspective aurait pu ne pas être absolument déraisonnable; aujourd'hui, il n'y faut plus songer. La République a engagé la lutte contre le catholicisme ; elle veut nous enlever nos franchises les plus chères et les plus légitimes ; ses représentants autorisés nous déclarent, du haut de la tribune, qu'elle entend nous traiter en « *ennemis.* » Dès lors, c'est ailleurs, c'est à une autre forme de gouvernement que nous devons demander la sécurité pour nos droits et pour nos libertés. Et nous croyons que M. Edouard Hervé, du *Soleil*, est plus près de la vérité lorsqu'il apprécie ainsi les conséquences politiques de la mort du prince Louis-Napoléon. « Elles peuvent, dit-il, se résumer en trois mots : la mort du prince impérial, c'est la fin d'une dynastie, la fin d'un régime, la fin d'un parti.

» Il n'y a donc plus, dit-il, que deux solutions en présence : la solution républicaine et la solution monarchique.

» La solution républicaine, représentée aujourd'hui par M. Gambetta, après lui par M. Clémenceau. La solution monarchique représentée aujourd'hui par M. le comte de Chambord, après lui par M. le comte de Paris, après lui par le jeune duc d'Orléans.

» Le présent appartient à la solution républicaine; l'avenir, nous en avons la ferme conviction, appartient à la solution manarchique.

» Nous ne sommes pas de ceux qui ont la prétention de parler au nom de la Providence et de déchirer le voile qui couvre ses décrets; mais nous sommes de ceux qui croient qu'elle vient en aide tôt ou tard à ceux qui font leur devoir. »

M Paul Bert, aux déclarations de qui sa haute situation dans le parti républicain et dans l'université de l'Etat donnent une importance particulière, a prononcé samedi, à la Chambre des députés, un discours qui mérite toute l'attention des catholiques.

M. Paul Bert y a exposé le but et le programme de son parti avec une netteté qui laissent bien loin en arrière l'*Exposé* des motifs de M. Jules Ferry et le fastidieux rapport de M. Spuller. On aurait cru entendre un discours de M. Louis Blanc ou de M. Madier-Montjau.

L'orateur a fait connaître sans hypocrisie, sans ambages, la pensée du gouvernement et de la majorité.

L'ennemi, on l'avoue franchement aujourd'hui, ce n'est plus le « cléricalisme, » c'est-à-dire une espèce de fantôme mal défini représentant de prétendus abus, de prétendus empiètements qu'on se garde bien de préciser; l'ennemi, c'est purement et simplement le catholicisme. M. Paul Bert a fait siennes sur ce point les déclamations que l'on se retrouve chaque jour dans les discours des républicains les plus radicaux.

Les catholiques, il n'a pas hésité à le dire, doivent être dépouillés de la liberté de l'enseignement par la seule raison qu'ils sont catholiques. C'est pour cet unique motif que les lois Ferry, suivant l'expression naïve, dans son cynisme, de M. Paul Bert, « *créent* » *une incapacité nouvelle* POUR UNE » CLASSE DE CITOYENS. »

La raison de cette mise hors la loi de *toute une classe de citoyens*, M. Paul Bert la formule en ces termes :

« Nous procédons du droit humain ; l'Eglise catholique procède du droit divin. Elle a reçu son investiture d'en haut; elle a reçu une institution sacrée; elle a reçu l'ordre d'enseigner. Il lui a été dit : *Ite et docete.*

» L'Eglise catholique déclare qu'elle a la mission, la mission divine d'enseigner la vérité, qu'elle seule est dépositaire de la vérité, de la vérité tout entière sur les faits terrestres et sur les secrets d'en haut; que nul ne peut les contredire, qu'elle a le signe sacré, que la lumière ne lutte pas et ne daigne pas lutter contre l'obscurité, que l'erreur doit disparaître devant la vérité. Elle possède la vérité absolue, immuable, éternelle, suprême; par conséquent, elle est intolérable, et c'est son droit. »

C'est bien, on le voit, à l'Eglise elle-même en tant qu'Eglise que s'attaquent les républicains, c'est bien elle qu'ils prétendent détruire. M. Paul Bert a tenu d'ailleurs à ce qu'aucun nuage ne pût planer sur sa pensée :

« L'EGLISE CATHOLIQUE, a-t-il » dit, EST SEULE EN CAUSE DANS » LE DÉBAT. »

C'est pour atteindre l'Eglise que l'on veut créer, — ce sont encore ses expressions — « un nouvel ordre d'indi- » gnité qui pèsera SUR UNE CA- » TÉGORIE DE CITOYENS. »

On a bien raison de dire que les républicains et les catholiques parlent un français différent. Ce régime d'exclusion, d'exception, de restriction qui crée des incapacités, des indignités pesant *sur toute une classe, sur toute une catégorie de citoyens*, M. Paul Bert et ses amis l'appellent avec impudence *la liberté*, rappelant involontairement par ce mot l'un des scélérats de 1871 qui disait à l'archevêque de Paris, au moment de l'assassiner : « As-tu fini, calotin, ta liberté n'est pas la nôtre ! »

Il avait toujours été admis jusqu'à ce jour, au moins en théorie, que sous le régime de la démocratie la liberté, des opinions était de droit absolu, imprescriptible, inaliénable, et que ce droit s'étendait à l'enseignement, aussi bien qu'à la parole et à la presse.

Aujourd'hui l'on ne craint pas d'avancer que les catholiques en masse doivent être déclarés indignes, incapables d'enseigner, cause même de leurs croyances.

La libre-pensée, c'est-à-dire l'incrédulité, est érigée en philosophie d'Etat, en doctrine officielle, obligatoire.

Croire que l'erreur et la vérité ne sont pas choses indifférentes, que l'Etat, représenté par M. Jules Ferry, M. Le Royer, M. Spuller ou M. Gambetta n'a pas qualité pour déterminer les principes et les règles de la morale, que la conscience est supérieure aux décisions des dictateurs ou des majorités, qu'il y a des vérités plus essentielles à connaître que la chimie ou la pyhsique, que l'athéisme est un système contraire à la raison, que le matérialisme est une doctrine dégradante, que les commandements de Dieu s'imposent à la conscience avec une toute autre autorité que « les commandements de l'Etat, » c'est commetre aujourd'hui autant de crimes de lèse-nation.

Nous n'avons plus le droit de regarder l'Eglise comme instituée par Dieu pour enseigner la vérité à toutes les nations, ni le Pape comme infaillible en matière de dogme et de morale.

Les républicains prétendent *contraindre* tous les citoyens à devenir *libres-penseurs*, c'est-à-dire à ne plus croire à rien. C'est là ce qu'on appelle, en langage démocratique, la tolérance. La liberté n'est pas due, on l'a déclaré, à ceux qui pensent différemment, et l'on fera peser sur eux tout un ordre d'indignités, d'incapacités qui les priveront légalement de l'exercice de leurs droits.

On a parlé de la nécessité de rendre à l'Etat le monopole de l'enseignement en vue de maintenir « l'unité nationale ; » cette unité, c'est dans l'indifférence générale, dans la négation universelle, dans une guerre à mort contre le catholicisme, comme l'a dit M. Frère-Orban, que l'on prétend la trouver.

Toutes les ambigüités se dissipent, on le voit, en même temps que les choses se précipitent. Il n'y a plus un esprit modéré, — nous nous servons à dessein de ce terme, — qui puisse croire désormais à la possibilité de voir les républicains constituer un régime de liberté et d'ordre véritable. A ce point de vue, la situation ne saurait être plus nette et l'on peut entrevoir le jour où le pays comprendra de quelle odieuse façon il a été trompé par une coterie qui, après avoir obtenu ses votes par des promesses de paix et de liberté, ne lui apporte, en définitive, qu'un régime d'oppression et de guerre civile.

J. BOURGEOIS.

On écrit de Versailles :

Il n'est vraiment pas possible de contenir son indignation en présence du spectacle odieux qui nous a été donné samedi à Versailles. Nous avons entendu pendant deux heures un député, M. Paul Bert, occuper une tribune française et sous prétexte de discuter une question de liberté d'enseignement, déverser l'outrage et la calomnie sur tout une classe de citoyens français. Nous avons vu ce député soutenu par une majorité intolérante, encouragé par un président partial, faire appel à toutes les haines, à toutes les violences, provoquer ses collègues, insulter les catholiques, et dans un langage vulgaire, développer des idées absolument indignes d'un Parlement.

Lorsque la droite, écœurée, a voulu protester, le président n'a trouvé que des éloges pour celui qui outrageait et des rappels à l'ordre pour ceux qui, au nom de leur foi, de leur patriotisme, de leur dignité, relevaient l'outrage

« *Paul Bert.* — Nous avons pensé que ce n'était pas au moment où le gouvernement que nous avons mis à notre tête prenait position, au moment où le gouvernement que l'Assemblée des 363 avait mis à sa tête, marchait à l'ennemi, que ce n'était pas le moment de faire de la coquetterie parlementaire et de nous séparer de lui sur des points de détail.

» A droite : Qui appelez-vous l'ennemi ? — Vous n'avez pas le droit de nous traiter d'ennemis ! — On ne peut pas traiter ici des Français d'ennemis !

« Un membre à gauche : Ce ne sont pas des Français !

» *M. Paul Bert.* — On vous l'a dit...

» *M. Huon de Penanster.* — Il y a longtemps que M. le président nous aurait rappelés à l'ordre, si nous nous étions permis une parole semblable.

» *M. Paul Bert.* — On vous l'a dit à cette tribune, avec une éloquence incomparable, et vous savez que c'est à la suite de cette parole que vous avez été chassés de cette enceinte.

» *M. Huon de Penanster.* — Mais nous y sommes toujours, dans cette enceinte !

» *M. Paul Bert.* — Le cléricalisme, voilà l'ennemi.

» *M de Baudry-d'Asson.*—Alors moi, je dis que la majorité républicaine est la lèpre dévorante de la société. (Oh oh ! à gauche.)

» *M. le président.* — Monsieur de Baudry-d'Asson, je vous rappelle à l'ordre. (Exclamation à droite.)

» *M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia.* — Est-ce qu'il est permis de dire que nous sommes des ennemis ?

» *M. le président.* — Mais quand on parle des jésuites, on ne parle pas des membres de cette Chambre. (Protestations à droite.)

» *M. de La Bassetière.* — Voilà la loi de liberté et d'apaisement !

» *M. Paul Bert.* — C'est pour cette raison, Messieurs, que nous nous sommes groupés unanimement, et que nous espérons que la Chambre, à une immense majorité, se groupera derrière le gouvernement au moment où il veut enlever au parti de la contre-révolution la plus récente, et on peut dire la plus audacieuse et l'une de ses plus précieuses conquêtes, au moment où il veut enlever à ceux qui se sont faits les adversaires de la Société...

» *M. le comte de Perroche l.* — Il n'y a pas ici de parti qui attaque la société !

» *M. le président.* — N'interrompez pas ! Vous n'avez pas la parole.

» *M. de Baudry-d'Asson.* — Rappelez-nous à l'ordre, si vous voulez : qu'est-ce que cela nous fait, après que vous avez dit que, en nous traitant d'ennemis, on ne nous attaque pas !

» *M. le président.* — Non, on ne veus attaque pas. (Vives réclamations à droite.)

» *M. de Baudry-d'Asson.*—Nous défendons nos droits de pères de famille, et personne ne nous en empêchera.

» *M. le président.* — Vous avez le droit de répondre à la tribune, mais vous n'avez pas le droit d'interrompre ; je ne vous le permettrai pas.

» Continuez, M. Paul Bert.

M. Louis de Kerjégu.— On n'a pas le droit de nous insulter, monsieur le président.

» *M. le président.*— Mais, encore une fois, on ne vous insulte pas. Je ne puis pas vous laisser dire cela. (Nouvelles interruptions à droite.)

» *M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia.* — On nous traite d'ennemis !

» *M. de Baudry-d'Asson.* — Nous demandons que l'orateur retire l'expression.

» *M. le président.* — Vous n'avez pas la parole.

» *M. Paul Bert.* — Quelle expression ai-je à retirer ?

» *M. de Baudry-d'Asson.* — L'expression d'« ennemis. »

» Vous pouvez le refuser, mais nous le demandons formellement.

» *M. le président.*— Vous n'avez pas le droit de le demander.

» *M. de Baudry-d'Asson.* — Pardon !

» *M. le président.* — Du tout ! je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal. (Très-bien ! à gauche et au centre. — Exclamations à droite.)

» *M. de Baudry-d'Asson.* — Oh ! vous pouvez en user ! (Bruit.)

Voilà où nous en sommes ; la gauche qui a l'effronterie de se plaindre lorsque l'on qualifie ses œuvres et ses actes comme ils le méritent ; la gauche, après de telles scandales, viendra peut-être encore parler du respect qui lui est dû, et osera prétendre que ce sont les droites qui provoquent le trouble, qui agitent les esprits. Lorsqu'un député a pu tenir le langage qu'a tenu hier M. Paul Bert, une Chambre a donné la mesure de ce qu'elle vaut, et a perdu le droit de parler de justice et de convenance.

« Quant à M. Paul Bert, ni par son talent, ni par ses idées, il ne mérite d'être écouté; c'est un de ces sectaires haineux, dépourvus de qualités oratoires, qui n'ont d'autre souci que de se faire une renommée par leurs excentricités; nous lui devons cependant un remerciement, c'est de nous avoir apporté à la tribune le programme de la fraction des républicains opportunistes, de l'avoir apportée et développée avec une franchise qui doit éclairer les plus aveugles.

« On sait désormais ce qu'il en est de tout ce clinquant libéral dont les républicains se couvraient. On sait que ce qu'ils appellent l'ère de concorde, d'égalité, c'est l'ère de l'intolérance et de la proscription. Désormais plus d'hypocrisies opportunistes. Le masque est tombé et nul ne peut ignorer ce que nous réservent nos maîtres. Nous aimons mieux cela ! L'honorable M. Gaslonde a commencé une réponse à M. Paul Bert. Il terminera lundi son discours. Nous aurons occasion d'y revenir.

CHARLES DUPUY. »

OU VONT ALLER LES BONAPARTISTES

Il n'a pas été possible aux journaux républicains de dissimuler plus longtemps la joie sauvage que leur a causée la nouvelle de la mort du prince impérial. Ils la laissent maintenant éclater d'une façon indécente et ils disent qu'ils considèrent cet événement comme heureux pour leur parti.

Or, en ceci, les uns se trompent par ignorance de la situation vraie, les autres dans l'espoir de duper leurs lecteurs.

Des organes dont les sympathies pour le régime impérialiste ne sauraient être douteuses, la *Patrie* et le *Paris-Journal*, versent aujourd'hui un seau d'eau froide sur toutes ces ardeurs et sur tous ces jolis rêves.

Voici comment s'exprime le premier de ces journaux :

D'abord, les impérialistes sont avant tout conservateurs, c'est-à-dire anti-républicains.

En second lieu, les injures, les calomnies, les outrages, les infamies de toutes sortes auxquels les républicains se livrent depuis neuf ans contre les impérialistes ont creusé un abîme entre les insulteurs et les insultés. Tous les écrits républicains suent la haine... il n'y a pas de place pour des impérialistes, quels qu'ils soient, dans les rangs de gens qui, hier encore, souillaient leurs journaux

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*

DU 24 JUIN

— 39 —

LA VIEILLESSE DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. du Boisgobey

PREMIÈRE PARTIE

M. LECOQ se dérobe

I.

Le jeune homme ne lui répondit pas et se dirigea rapidement vers le fiacre, suivi par l'inconnu, qui s'obstinait à marcher derrière lui au lieu de le précéder.

Contrairement aux habitudes de ses pareils, le cocher n'avait pas jugé à propos de se coucher dans sa voiture, au lieu de garder son cheval, et, quoiqu'il fît très-froid, se tenait droit sur son siége, les rênes dans une main, le fouet dans l'autre, comme un cocher de bonne maison.

L'homme aux billets de banque courut à la portière, fit monter son compagnon et s'en alla dire au conducteur de l'équipage deux mots que M. de Gentilly n'entendit pas et ne chercha pas à entendre.

Peu lui importait de connaître d'avance l'adresse donnée par l'inconnu, puisque cette adresse ne pouvait être que celle du commissaire chez lequel il était décidé à se présenter.

Le cheval partit comme un trait, dès que les deux voyageurs eurent pris place dans l'intérieur, et le fiacre roula bientôt à travers les rues macadamisées du village de Boulogne.

— Ma foi ! dit l'inconnu, je suis bien aise que la traversée du bois ne soit pas sur notre chemin. Votre domestique a raison. En hiver, et la nuit, il n'y fait pas bon... surtout quand on a une grosse somme dans sa poche.

— Ne craignez rien. J'ai un revolver sur moi, dit M. de Gentilly.

Il n'était pas fâché d'apprendre à son voisin qu'il était armé.

— Bonne précaution, même quand on va chez des dames, s'écria ce voisin. Moi, je n'ai que ma peau à défendre, ça fait que je n'emporte jamais que mes deux poings. Ce soir, pourtant, j'ai mieux que ma peau, puisque je porte cinq mille francs, qui ne sont pas à moi, c'est vrai... Je n'en avais jamais tant vu.

— Maintenant que nous sommes d'accord, j'espère qu'après notre visite au commissaire, vous me ferez le plaisir d'accepter un des billets que je vous devrai de ne pas avoir perdus.

— Pas plus après qu'avant. Pour faire son devoir, Jean Piédouche n'a pas besoin qu'on lui graisse la patte.

— Piédouche répéta le jeune homme interloqué par ce nom saugrenu.

— Oui. Je m'appelle comme ça. Oue voulez-vous ? on n'est pas parfait. Je suis graisseur dans les ateliers de la compagnie des omnibus. Ça n'est pas brillant, mais ça nourrit son homme, et je fais encore des économies.

Tel que vous me voyez, je placerai peut-être demain mille francs à la caisse d'épargne... pour mes *gosses*... J'en a trois, faut vous dire.

— Acceptez mon offre, et, au lieu de placer mille francs, vous en placerez deux mille.

— Pas de danger ! Il est sacré ce portefeuille-là, dit Piédouche en frappant sur la poche de son redingote. Ce n'est pas moi qui y toucherai, allez ! Je tiens trop à le remettre avec tout ce qu'il y a dedans.

Par exemple, ajouta-t-il en riant, je ne vous empêche pas de payer le fiacre. Nous aurons quatre heures au moins, dont deux en dehors des fortifications.

Ah ! dame ! il ne demeure pas tout près de la barrière, le commissaire de mon quartier.

— Où demeure-t-il donc ?

— Dans la Cité... pas loin de Notre-Dame.

— Vous habitez donc la Cité ? demanda M. de Gentilly.

— Depuis dix ans, répondit Piédouche. Je vous l'ai déjà dit là-bas, dans le salon... mais vous ne m'écoutiez guère... dame ! ça se comprend... elle est crânement jolie cette demoiselle.

— Mais... ne venez-vous pas de me dire aussi que vous travailliez dans les ateliers de la Compagnie des omnibus ?

— Oui, c'est un peu loin de chez moi, mais je tiens à mon quartier... et c'est heureux que j'y sois resté, car sans ça je ne serais pas entré à la Morgue, je n'aurais pas trouvé l'objet et vous n'auriez jamais revu vos cinq mille francs.

A propos, à quelle heure y êtes-vous donc allé à la Morgue !

— Vers trois heures, répondit brusquement le jeune homme.

— Tiens, c'est comme moi. Nous aurions pu nous rencontrer devant le vitrage. Après ça, je vous y aurais vu que je ne vous aurais pas reconnu tout à l'heure... vous ne deviez pas être habillé de même. Vous vous êtes fait un beau pour venir voir ces dames...

— Oui, je suis rentré chez moi pour changer de costume... et c'est alors que je me suis aperçu de la disparition de mon portefeuille.

— Ça a dû vous donner un coup. Sapristi ! à votre place, moi, j'aurais couru tout de suite faire ma déclaration.

— Je n'avais pas le temps... j'étais attendu à Boulogne.

— C'est juste. Quand on est amoureux... et riche par dessus le marché... on est plus pressé de voir sa belle que de courir après son argent.

Au lieu de répondre à cette observation, basée sur la connaissance du cœur humain, M. de Gentilly s'accota dans un coin de la voiture et parut disposé à laisser tomber l'entretien.

Cela ne faisait pas le compte de Piédouche, qui s'écria tout-à-coup :

— Dites donc ! v'là que j'y pense maintenant... vous aviez aussi une autre raison pour vous tenir tranquille... car vous deviez bien vous douter qu'on vous tracasserait à propos de la photographie...

— Moi ! pas du tout ! répondit vivement le fiancé de Thérèse. Il n'est pas défendu d'avoir sur soi un portrait.

— Si c'était le portrait de la première venue, ça ne regarderait personne... mais celui d'une femme qu'on a poignardée, emballée dans une malle, et que personne ne connaît... c'est différent.

Oh ! je sais bien, ajouta Piédouche en riant, que ce n'est pas vous qui portiez la malle, puisqu'on dit que c'est un muet... et que, sans compliment, vous avez la langue bien pendue.

Mais c'est toujours embêtant de s'expliquer avec la police, surtout quand on est [illegible] votre position. Et puis les *roussins* sont méfiants... Vous aurez beau dire que vous avez trouvé la photographie ou qu'on vous l'a donnée... ils ne se contenteront pas de ça...

Pendant que son compagnon de voyage débitait ces réflexions peu consolantes, Louis de Gentilly avait quitté son attitude indifférente.

Il commençait à se demander si cet homme ne parlait pas ainsi pour lui faire indirectement des propositions d'arrangement.

Les scrupules dont ce Piédouche avait fait étalage devant Mme Lecomte et sa fille n'étaient peut-être qu'une précaution qu'il prenait contre une indiscrétion possible, et il ne demandait peut-être qu'à vendre son silence, pourvu que personne n'assistât au marché.

— J'en conviens, répondit le fils de M. Lecoq, sans avoir l'air d'attacher d'importance à ce qu'il disait, l'affaire est des plus désagréables pour moi. Je suis, vous le savez, à la veille d'épouser Mlle Lecomte, et si cette histoire avait des suites, je serais exposé à manquer un mariage auquel je tiens beaucoup.

— Pour une bêtise ! un rien ! s'écria Piédouche avec conviction.

— Il dépend de vous que les choses en restent là. Je vous ai déjà prié de garder ce portefeuille avec tout ce qu'il contient...

— Excepté la photographie, je suppose, interrompit en souriant le bon Piédouche.

— Sans doute, mais je vous abandonne le reste, et même... cinq mille francs, c'est peu... Je suis riche et je vais l'être encore davantage, car Mlle Lecomte m'apporte une dot considérable... Vous, mon cher monsieur, vous êtes malheureusement obligé de travailler pour vivre... et vous avez trois enfants... Leur avenir serait assuré si je triplais la somme... et je serais tout disposé à le faire, si vous consentiez à me rendre ce portrait.

— Quinze mille francs, c'est gentil, soupira le père de famille.

— Je ne les ai pas sur moi, reprit avec empressement M. de Gentilly, mais je vais vous donner mon adresse, et, si vous me rapportez le portrait demain, à quatre heures, je vous les remettrai.

— C'est-à-dire que vous me remettrez dix mille francs seulement, puisque j'en ai déjà cinq.

(*A suivre.*)